

1.

Débitrice: **BYLL TECHNOLOGY SA**, Grandson 66,
1400 Yverdon-les-Bains
2.

Déclaration de faillite: 03.07.2008
3.

Suspension de faillite: 04.09.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.10.2008
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée-Grandson
1400 Yverdon-les-Bains